

02-1122-D-FIN-4-CON

ESAME FINALE

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TRIESTE
SCUOLA SUPERIORE
DI LINGUE MODERNE
PER INTERPRETI E TRADUTTORI

Cous. fr - it

5/12/1996 TESTO ④ LEGGE: LEBHAR POLTI TL = 5' 24"

1122/D

M. HUNAUULT (*France*) . — Madame le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je tiens en premier lieu à féliciter M. Blœtzer pour la qualité de son rapport sur «le chômage en Europe: causes et remèdes», un fléau qui touche aujourd'hui l'ensemble de nos pays.

Je le remercie d'avoir fait état dans ce rapport de la proposition de recommandation sur l'emploi des jeunes que j'ai présenté en mai 96 et je souhaite développer les propositions contenues dans cette recommandation.

Il me paraît important de dissocier le chômage en général et l'emploi des jeunes en particulier. Ce dernier est spécifique et de son évolution dans les prochaines années, dépendra le dynamisme économique et l'avenir de nos pays donc de l'Europe face aux autres continents.

Le chômage est le plus important problème économique auquel sont confrontés nos pays européens. Faut-il rappeler que plus de 20 millions de nos compatriotes sont touchés?

Depuis 1973, il a connu une augmentation progressive et aucun Etat n'est parvenu à réduire fortement le chômage ou à le maintenir à un faible niveau sur une longue période exception faite du Luxembourg.

Le chômage des jeunes a suivi hélas la même courbe.

Dans tous les Etats membres le chômage frappe les jeunes bien plus que leurs aînés à l'exception de l'Allemagne.

Depuis le choc pétrolier de 1973, clôturant deux décennies marquées par une croissance économique élevée et relativement constante en Europe, le taux de chômage n'a cessé de croître. Chacun s'accorde sur le fait que le chômage est le plus important problème économique de l'Europe.

Mais aujourd'hui, près d'un jeune sur cinq de moins de vingt cinq ans est au chômage. Un taux deux fois supérieur à celui des adultes.

Devenu un véritable sujet au centre des débats internationaux, comme dernièrement au sommet du G7 sur l'Emploi, le chômage des jeunes trouve principalement ses causes dans les faiblesses des formations et leurs inadéquations au marché du travail.

Ainsi l'évolution du chômage des jeunes est caractéristique de cette dernière décennie, tant d'un point de vue quantitatif — 21 % des jeunes de moins de 25 ans touchés par le chômage — que qualitatif par le développement de la précarité du travail.

Il est à souligner que cette généralisation du chômage des jeunes a entraîné le recul de la proportion des jeunes de moins de 25 ans dans la population active. Elle est tombée de 20 % en 1985 à 15 % en 1992 dans les pays européens.

Nous devons d'autant plus y faire attention et trouver rapidement le moyen de combattre ce fléau que ce phénomène s'installe.

Si pendant longtemps, nous pouvions considérer les jeunes diplômés à l'abri du chômage, ce n'est plus vrai aujourd'hui. Le chômage touche les jeunes non diplômés comme ceux qui sortent de longues études supérieures. Nous assistons donc à «la création d'un chômage de haut niveau».

Certes, les jeunes ayant quitté l'enseignement obligatoire sans diplôme ni qualification sont les plus menacés par le chômage. On en compte cinq millions dans la Communauté, soit 10 % des 16-25 ans.

Toutefois le problème de l'emploi des jeunes ne se pose pas de la même manière partout en Europe. C'est peut-être là, dans les régions le moins touchées comme l'Allemagne, qu'il faut chercher une solution. La politique de l'apprentissage, qui fonctionne bien dans ce pays, peut-elle s'adapter aussi bien dans d'autres régions? D'autres expériences réussies dans certains pays européens devront être rapportées et expliquées.

La coopération entre les pays du Conseil de l'Europe sur ce problème essentiel du chômage des jeunes est un véritable défi qui nous est ainsi lancé.